

«Les soldes en bus »

jusqu'à 1 500 euros en bons d'achat à gagner»

REGLEMENT COMPLET

Article 1 :

Les Transports urbains de Bourg-en-Bresse et Bourg en Sourire organisent un jeu concours intitulé «les soldes en bus jusqu'à 1 500 euros en bons d'achat à gagner » du 6 janvier au 9 février 2010.

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat avec tirage au sort, ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des dirigeants des sociétés organisatrices, et des membres de leur famille.

Article 2 :

Pour participer, il suffit d'inscrire vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse et numéro de téléphone) soit au dos de votre titre de transport (ticket à valider, coupon ou copie d'abonnement) soit sur papier libre.

Ces documents devront être, avant le 9 février 2010 18 h 15 (date limite de participation) déposés dans l'urne prévue à cet effet mis à disposition à l'Espace Transport Public à l'adresse suivante :

Immeuble Paul Claudel
2, rue du 19 mars 1962
à Bourg-en-Bresse
ou envoyés par courrier à :
CARPOSTAL Bourg en Bresse
Jeu « les soldes en bus »
8, rue Jean Gutenberg
01000 BOURG-EN-BRESSE



Un seul bulletin de participation par foyer (même nom, même adresse est accepté (titre de transport ou papier libre).

Article 3 :

Le tirage au sort aura lieu le 15 février 2010 à l'Espace Transport Public 2 rue du 19 mars 1962 01000 Bourg en Bresse.

Article 4 :

Un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse) sera désigné.

Article 5 :

Les gagnants désignés par le tirage au sort seront directement prévenus par courrier par CarPostal Bourg en Bresse.

Article 6 :

Les Lots sont :

- 50 bons d'achats d'une valeur de 30 euros soit une valeur globale de 1 500 €.

Les lots seront à retirer à la boutique Espace transport Public.

Les bons d'achat sont valables 3 mois à utiliser chez les commerçants de l'Association « Bourg-en-sourire », passé ce délai ils redeviendront propriété de l'organisateur »

Article 7 :

Les lots ne sont ni échangeables, ni négociables, ni transformables en espèces.

Article 8 :

TUB se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent jeu.

Article 9 :

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Article 10 :

Ce règlement a été déposé en l'étude de la SCP FERY-KREMMER-THESE Huissiers de Justice associés à BOURG EN BRESSE et sera consultable sur le site internet : [www fery-kremmer-these-huissiers.com](http://www.fery-kremmer-these-huissiers.com)

Il est également disponible sur simple demande à :

CARPOSTAL

Réseau Tub

Jeu « Faites les soldes en bus »

8, rue Jean Gutenberg

01000 BOURG-EN-BRESSE

(frais de timbre remboursés au tarif lent en vigueur, un seul remboursement par foyer)

ou sur le site internet www.tub-bourg.fr

Article 11 :

Conformément à la loi informatique et libertés du 06 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation sur les données nominatives les concernant en écrivant à l'adresse ci-dessous :

CARPOSTAL

Réseau Tub

Jeu « Faites les soldes en bus »

8, rue Jean Gutenberg

01000 BOURG-EN-BRESSE